

Les prédicateurs «apostoliques» dans les diocèses de Thérouanne, Tournai, et Cambrai-Arras durant les années 1075-1125

L'action aussi novatrice qu'intransigeante du pape Grégoire VII a provoqué, à partir de 1074, dans nos régions, comme dans le reste de la Chrétienté, un vaste mouvement de contestation qui marque une étape importante dans l'histoire de l'Europe¹).

L'agitation qui atteint toutes les classes sociales semble bien trouver sa racine dans le sentiment puis la conviction qu'un désordre important s'est glissé au cours des âges dans l'Église : il n'y a plus de différence entre clercs, moines et laïcs, les uns occupant les fonctions des autres. Des coutumes (*consuetudines*) ont pris la place des véritables traditions (*veritas*). On sait les troubles de conscience, les excommunications en cascade et les violences parfois mortelles qui mettent aux prises les partisans du pape et de l'empereur²).

L'auteur de l'*Exordium Affligemense* (désormais cité EA) nous a laissé un tableau concis, vivant et précis de ces événements ; puis il ajoute que

* — Pour la prédication errante en général voir E. PÁSZTOR, *Predicazione itinerante ed evangelizzazione nei s. IX-XI*, dans *Evangelizzazione e cultura*, Rome, 1976, p. 169-175 (que nous n'avons pu consulter)

— Pour Robert d'Arbrissel, un des grands prédicateurs errants de l'ouest de la France, voir l'ouvrage de haute vulgarisation de J. M. BIENVENU, *L'étonnant fondateur de Fontevraud, Robert d'Arbrissel*, Paris, 1981, qui traite p. 48 du «mandat de prédication» accordé par Urbain II à Robert ; il me paraît excessif de dire que «depuis Grégoire VII la papauté a commencé à affirmer sa volonté de contrôler la prédication». Les privilèges au sujet de la prédication apparaissent comme occasionnels, ponctuels et sont trop peu nombreux pour qu'on puisse en dégager une «politique».

¹) G. TELLENBACH, *Die Bedeutung des Reformpapsttums für die Einigung des Abendlandes*, dans *Studi Gregoriani*, t. II, Rome, 1947, p. 125-149.

²) Ces mobiles de la Réforme ont été mis en relief par H. G. KRAUSE, *Das Papstwahldekret von 1059 und seine Rolle im Investiturstreit*, dans *Studi Gregoriani*, t. VII, Rome 1960, p. 43-56. — On peut regretter que cet aspect de la «crise de la conscience chrétienne» ne soit guère abordé dans les deux récentes histoires de Wallonie. Cédant peut-être à la tendance actuelle qui minimise le fait religieux — ou n'en souligne que les implications sociales, économiques ou culturelles —, ni L. Génicot ni J. Stiennon n'ont fait sentir l'ampleur de la crise et l'importance du changement de mentalité qu'elle provoque dans nos régions comme dans le reste de l'Europe. Voir L. GÉNICOT, *Histoire de la Wallonie*, Toulouse, 1973, p. 159-169 et J. STIENNON, dans R. LEJEUNE et J. STIENNON, *La Wallonie, le pays et les hommes, lettres, arts, culture*, t. I. Bruxelles, 1977, p. 91-96.

Dieu n'a pas abandonné ses fidèles et a suscité, dans cette épreuve, des hommes religieux «*qui sepem apponerent et pro domo Israel in prelio starent*»³). Mais, ces hommes providentiels, ne sont-ils pas ceux-là mêmes que quelques années auparavant Sigebert de Gembloux décrivait comme de dangereux novateurs excitant les foules contre le clergé et l'église traditionnelle⁴)? Cela est fort probable et rien ne fait mieux sentir l'ambiguïté d'une époque où chaque parti prétend détenir la vérité et traite des adversaires de *pseudo-papa*, *pseude-monachus* ou *pseudo-clericus*⁵). Nous retrouverons cette ambiguïté dans la vie de plusieurs des prédicateurs étudiés ici.

Les historiens avaient jusqu'ici repéré comme région des prédicateurs errants presque uniquement les confins de la Bretagne, du Maine et de l'Anjou, patrie de Robert d'Arbrissel, Bernard de Tiron, Girard de Salles. Or nous trouverons ici en Flandre, Hainaut et Brabant une concentration non moins dense (six plus un probable et trois occasionnels) agissant dans une région de 150 km sur 150 environ. Certains paraissent moins «errants» que leurs modèles de l'ouest de la France. Aussi avons-nous préféré le qualificatif d'«apostolique» marquant par là à la fois leur idéal de retour à la discipline de l'Église primitive et leurs liens avec la Papauté. Les uns sont déjà bien connus, les autres contestés et d'autres peu connus.

I. RAMIHRDUS DE DOUAI

Ramihrdus est un laïc dont l'activité se déploie dans la région de Lambres-Douai probablement dès 1075. Il nous est connu de façon sommaire mais précise grâce à deux lettres de Grégoire VII et par la tradition orale recueillie auprès de ses disciples, un cinquantaine d'années après les événements par l'excellent chroniqueur de Saint-André-du-Cateau⁶). Sa prédication réunit autour de lui des disciples des deux sexes

³) Éd. G. H. PERTZ, *MGH, SS*, t. IX, p. 407 (sous le faux titre de *Chronicon*), ou V. COOSEMANS et C. COPPENS, *De eerste chronijk van Affligem*, dans *Affligemensia*, n. 4, 1947, p. 53-93. La phrase latine citée est un centon biblique composé de deux passages d'Ezéchiel, 22.30 et 13.15.

⁴) *Sigeberti chronica*, *MGH, SS*, t. VI, p. 363 et *Apologia contra eos qui calumniantur missas conjugatorum sacerdotum*, *Libelli de Lite*, t. II, p. 438.

⁵) L'importance des qualificatifs pseudo ... a été mise en relief par J. M. DE SMET dans l'article cité *infra*, n. 21.

⁶) Sources: *Chronicon Sancti Andreae*, *MGH, SS*, t. VII, p. 540 et lettre de Grégoire VII, éd. CASPAR, *MGH, Ep. sel.*, t. I, 328. — Éd. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. II, Bruxelles, 1945, p. 410; M. KOYEN, *Ramihrdus een voorloper van Tanchelm*, dans *Jaarboek XXXII^e zitting van de Ver. van oudheid- en geschiedeniskringen van België*,

qui se maintiennent encore vers 1130, vénérant les reliques de leur maître martyr. Le contenu de sa prédication est connu grâce à l'enquête de l'évêque de Cambrai, Gérard II. Elle semble orientée essentiellement contre le clergé indigne, marié et simoniaque, donc à la suite des décisions de Grégoire VII au concile de 1074⁷). L'enquête menée sur place par Gérard II, alors en visite pastorale, ne révèle rien d'hétérodoxe chez Ramihrdus mais l'évêque décide de prendre conseil de sages réunis à Cambrai. Là encore on ne décèle rien de suspect mais Ramihrdus refuse de recevoir la communion des mains de l'évêque car pour lui le clergé, les moines et l'évêque lui-même, sont suspects de simonie. Cette attitude pour le moins extrémiste suscite la fureur des serviteurs de l'évêque qui enferment le novateur dans un hangar où ils mettent le feu.

Grégoire VII est informé de cette mort par un chanoine de Douai ou par le châtelain de cette ville alors présents à Rome. Vivement ému, le pape ordonne de rechercher et de punir les coupables. On ne connaît pas la suite de cette affaire. Avec le P. de Moreau, nous pensons que Ramihrdus ne doit pas être considéré comme un hérétique, mais bien comme un grégorien, victime, comme plus tard Tanchelm, de l'ambiguïté de l'époque.

II. OTFRIED DE WATTEN

Peu connu des historiens, Otfried, clerc flamand, fondateur en 1072 de l'abbaye de chanoines réguliers de Watten, au nord de Saint-Omer, a retenu l'attention de l'excellent auteur de l'*Exordium Watinense*, lui-même chanoine régulier de l'abbaye, écrivant vers 1100⁸). Il faut ajouter au dossier la bulle importante de Grégoire VII datée de 1077⁹).

Anvers, 1950, p. 113-148. A. BORST, *Die Katharer* (Schriften MGH, 12), Stuttgart, 1953, p. 82 et H. GRUNDMANN, *Ketzer Geschichte des Mittelalters*, dans *Die Kirche in ihrer Geschichte*, II, Göttingen, 1961, p. 12, qui, à la suite de Borst, fait par erreur de Ramihrdus un prêtre. Au sujet de Ramihrdus voir en outre les données géographiques et chronologiques de grand intérêt fournies par E. VAN MINGROOT, *Ramihrdus de Schere, alias Ramihrdus d'Esquerchin* († 1077), dans *Pascua mediaevalia, Studies voor Prof. J. M. DE SMET*, Louvain, 1983, p. 75-91.

⁷) A. FLICHE, *La réforme grégorienne et la reconquête chrétienne*, dans *Histoire de l'Église* éd. A. FLICHE et V. MARTIN, t. VIII, Paris, 1950, p. 70.

⁸) *Exordium Watinense* (éd. sous le titre de *Chronicon*) O. HOLDER-EGGER, MGH, SS, t. XIV, p. 163-175. Pour la date de rédaction et l'auteur voir notre article *Etude critique des chartes accordées par Robert I^{er} (1072) et Robert II (1093) de Flandre à l'abbaye de Watten*, dans *Revue bénédictine*, t. XCIII, 1983, p. 97.

⁹) La bulle de Grégoire VII, éd. J. RAMACKERS, *Papsturkunden in Frankreich*, N.F., t. III, Artois, Göttingen, 1943, n. 2.

Originaire de Flandre orientale, de famille aisée, Otfried est un clerc qui fait ses études en France — à Reims? — et mène d'abord une vie séculière, peut-être comme «*notarius*» du comte de Flandre ou d'un seigneur local. Touché par la grâce, il se convertit comme tant d'intellectuels de son époque, regroupe autour de lui un certain nombre de disciples et s'installe dans une église presque abandonnée dans un site de forêts et de marais, à Watten, non loin de l'Aa.

Un petit domaine est réuni par les donations des convertis et grâce à l'appui d'un forestier local, à la générosité du comte de Flandre, Robert le Frison, et surtout de sa mère, la pieuse Adèle. Probablement déçu par le genre de vie mené dans les monastères de la région, Otfried adopte la *vita apostolica* suivant la règle de Saint Augustin, mode de vie encore inconnu dans cette région, dont il avait peut-être eu l'expérience à Reims.

Ayant pris connaissance des décrets romains dirigés contre les abus du clergé, Otfried part en campagne pour les faire adopter mais se heurte à une vive hostilité d'une partie du clergé de Théroutanne. Sentant le besoin d'un appui supérieur, il se rend, en compagnie de la comtesse Adèle, à Rome où il rencontre Grégoire VII, obtient un trésor important de reliques et une bulle pontificale (1077). Le pape y confirme le statut de liberté du monastère tout en réservant les droits épiscopaux comme il est de règle au diocèse de Théroutanne¹⁰) mais constitue Watten comme un «*locus in Dei servitio ad refugium et solacium quorumcumque fidelium constitutus*» et accorde au prévôt de Watten le droit d'avoir «*potestatem ligandi atque solvendi ac ubique verbum Dei predicandi ut quotidie in illo loco celebretur memoria nominis mei*¹¹)

Par la volonté de Grégoire VII, en collaboration avec Otfried, Watten devient donc un petit Hirsau, lieu de refuge pour grégoriens persécutés dont le prévôt a le pouvoir de réconcilier les excommuniés et de répandre la parole de Dieu dans toute la région¹²). Loin d'apporter une aide à

¹⁰) Voir Ch. DEREINE, *Gérard de Théroutanne face aux moines exempts*, dans *Mém. d'histoire de Comines-Warneton et de la région*, t. X, 1980, p. 258-261.

¹¹) On n'a pas conservé d'obituaire de Watten de sorte qu'on ne peut vérifier si le souvenir de Grégoire VII a été de fait gardé par la communauté. Toutefois, dans une charte inédite de Gérard, évêque de Théroutanne pour Watten datée de 1084, il est fait mention dans les données chronologiques, de l'exil du pape: «*Beato Gregorio papa pro fide christiana et religione catholica ab Henrico apostata et Guiberto heresiarcha iam in exilium expulso ...*» Voir *ibid.*, p. 263.

¹²) Pour Hirsau, refuge des grégoriens persécutés et centre de prédication d'après Bernold de Constances, voir H. JACOBS, *Die Hirsauer, Ihre Ausbreitung und Rechtstellung im Zeitalter des Investiturstreites*, Cologne, 1961, p. 142, et G. G. MEERSSEMAN, *Eremitismo e predicatione itinerante nei sec. XI e XII*, dans *L'Eremitismo in occidente nei sec. XI e XII (Atti de la sec. settimana int. di studio di Mendola, 1962)* Milan, 1965, p. 172-173.

Otfried, cette bulle pontificale suscite une colère encore plus grande de ses adversaires et, par souci de conciliation, il abandonne la direction de la communauté de Watten mais n'en continue que plus librement sa prédication. Il meurt dans la région de Gand vers 1084 et est enterré dans l'abbaye Saint-Pierre de cette ville d'où va surgir, comme un successeur, un autre prédicateur errant.

III. WÉRY DE SAINT-PIERRE DE GAND

Ce moine-prédicateur ne nous est connu que par un seul témoignage, celui de l'auteur d'EA. Comme il est fréquent dans ce cas les avis divergent au sujet de la valeur reconnue à ce texte¹³). Mais des progrès importants ont été faits au cours de ces dernières années, surtout dans la critique des textes diplomatiques liés à la fondation des convertis de Wéry, Affligem. D'une part E. Van Mingroot a montré, de façon indiscutable, la véracité de la charte de Gérard II, évêque de Cambrai, accordée en 1086 à l'occasion de la dédicace du premier sanctuaire¹⁴). Par contre G. Despy, dans un article paru en 1977, pense pouvoir établir que la charte concomitante du comte de Brabant, Henri III, est un faux fabriqué vers 1150, à une époque où s'élabore en Rhénanie une légende des origines de Siegbourg qui influencera le récit, légendaire lui aussi, des origines d'Affligem¹⁵). Pourtant, avant l'étude de Despy il est vrai, Dom N. Huyghebaert n'avait pas hésité, après tant d'autres, à considérer comme valable le récit d'EA; il identifie en effet Wéry avec un moine de Saint-Pierre de Gand, ayant quitté son monastère à cause de la décadence de la discipline, et vivant à Bergues Saint-Winnoc où il rédige la *Vita secunda S. Winnoci*, œuvre qui reflète un idéal réformateur très accentué¹⁶).

Mais revenons à la critique de notre confrère dont l'argumentation est fort intéressante. Il relève dans l'intitulé des formules anachroniques, dans le dispositif un état du domaine de Basse-Wavre qui correspond à la situation du milieu du XII^e siècle, enfin dans la narration, la «légende» des seigneurs-brigands convertis et se fixant à Affligem. Bien plus, il

¹³) Voir les éditions d'EA citées supra, note 3.

¹⁴) E. VAN MINGROOT, *De Kamerijkse stichtingbrief voor de abdij Affligem* (*Novum Monasterium*, 1086) dans *Sacris Erudiri*, t. XXIV, 1980, p. 7-39.

¹⁵) G. DESPY, *La fausse charte de fondation de l'abbaye d'Affligem (1086) et l'histoire ancienne de Wavre*, dans *Wavriensia*, t. XXVI, 1977, p. 65-85.

¹⁶) *La Vita secunda S. Winnoci restituée à l'hagiographie gantoise*, dans *Revue Bénédictine*, t. LXXXI, 1971, p. 254-258.

pense avoir trouvé l'origine de cette version des débuts d'Affligem; elle serait empruntée au récit analogue de la fondation de l'abbaye de Siegbourg, près de Cologne et c'est pourquoi l'auteur d'EA est amené tout naturellement à parler d'Annon de Cologne, fondateur de Siegbourg, en place de Siegewin qui occupe le siège archiepiscopal en 1083.

Après avoir consciencieusement pesé les arguments de G. Despy, nous pensons pouvoir maintenir notre position antérieure, c'est-à-dire accorder une grande valeur au témoignage de l'auteur d'EA et donc à l'existence de Wéry. Fin lettré et grégorien convaincu, il met vers 1125 par écrit un récit des origines d'Affligem, recueillant la tradition orale des derniers survivants de l'époque de la fondation. Voici dès lors, en résumé, notre position:

I. EA dans sa version longue est le premier texte narratif relatif à Affligem; il est rédigé vers 1125, sauf une interpolation.

II. La version brève, de même que les notes ajoutées dans l'*Auctarium Affligemense* sont postérieures, après 1150.

III. La charte de Gérard II est évidemment véridique; quant à celle de Henri III, elle a probablement été remaniée en ce qui concerne le domaine de Basse-Wavre et peut-être dans les formules de l'intitulé. Par contre les données de la narration ou exposé, relatives à la conversion des seigneurs pillards, feraient pour nous partie de l'acte authentique.

IV. Le rapprochement proposé par G. Despy entre la légende des origines de Siegbourg et le récit d'EA paraît, à première vue, l'apport le plus important à la critique entreprise, d'autant plus que le prieuré rhénan de Maria-Laach aurait pu servir d'intermédiaire et que l'on comprendrait mieux l'anachronisme de l'auteur d'EA, parlant d'Annon de Cologne, le fondateur de Siegbourg, à la place de Siegewin, archevêque de Cologne en 1083. Mais ce rapprochement reste une pure hypothèse et nous pensons que l'erreur relative à Annon peut être fortuite, comme c'est le cas chez bon nombre d'historiens de cette époque.

V. On ne peut s'empêcher de penser que G. Despy considère a priori le récit des origines d'Affligem comme plein de merveilleux, de légendaire, marqué par le souci d'édification au pire sens du terme¹⁷). Or, en se

¹⁷) Nous sommes d'accord avec G. Despy pour reconnaître à l'*Exordium* un caractère édifiant annoncé d'ailleurs dans la préface: l'auteur a pour but de transmettre aux jeunes la tradition de vertu des fondateurs. Mais un récit «édifiant» peut inventer, transformer, modifier à son gré les faits, comme se fut si souvent le cas de l'hagiographie post-

plaçant sur le plan de la crédibilité, indépendamment du mode de transmission, nous pensons au contraire que les faits rapportés apparaissent comme tout à fait plausibles en raison de la comparaison avec les événements, les institutions et la mentalité des personnages de l'époque. Décomposons donc le récit d'EA en chacun de ses éléments.

— Plusieurs prédicateurs errants du type de Wéry parcourent à cette époque la Flandre et le Brabant. C'est l'objet même de cet article.

— Des seigneurs convertis, fondant ou participant à la fondation de communautés nouvelles, nous serions tentés de dire qu'ils pullulent à partir de 1075 environ : Anchin, Pommeroeul, Odomez, Arrouaise, Saint-Martin de Tournai, Flône, Saint-Inglevert ... Le fait que nous connaissons pour Affligem l'intermédiaire humain, le prédicateur Wéry, nous paraît moins «miraculeux» que la simple mention de la grâce divine que donnent souvent les actes diplomatiques¹⁸⁾?

— Des seigneurs brigands, revenant sur le lieu de leurs crimes pour faire pénitence, c'est peut-être ce qui paraît le moins vraisemblable au professeur de Bruxelles. Et pourtant des nobles tendant des embûches sur les routes pour rançonner les voyageurs, voilà qui est certes fréquent à l'époque. Quant à la pénitence accomplie où ou par où on a péché, quoi de plus conforme à la mentalité médiévale? On comprend dès lors que de bons esprits comme le P. de Moreau, G. G. Meersseman, H. Grundmann et N. Huyghebaert n'aient, a priori, élevé aucune critique contre le récit d'EA.

— Venons-en donc aux faits. Avant 1083, un moine de Saint-Pierre de Gand, Wéry, de famille noble, s'exile à Bergues Saint-Winnoc pour fuir la décadence de sa communauté. Il y rédige la *vita secunda S. Winnoci*, où il fait preuve de sentiments réformateurs vigoureux. Ensuite, il se fait maître de pauvreté et se lance dans la prédication errante. Ayant obtenu de Grégoire VII une *licentia praedicandi*, il parcourt la Flandre et le

carolingienne, ou au contraire respecter les faits en soulignant tout au plus certains aspects du récit. C'est le cas, pensons-nous, pour l'auteur d'EA qui n'invente pas ou peu mais souligne par exemple le caractère «providentiel» de l'arrivée à Affligem du premier abbé, Fulgence. Voir la notice que nous avons consacré à ce dernier dans le *Dictionnaire d'hist. et de géogr. eccl.*, t. XIX, 1979, c. 368-371. Un bon exemple d'hagiographie respectueuse des faits est donné *infra*, n. 33 par la *Vita Ayberti*.

¹⁸⁾ «Si l'auteur (d'EA) a donc inventé semblable histoire d'une troupe de brigands miraculeusement convertis et rachetant leur vie de péché par une fondation monastique ... A. DESPY-MEYER, notice *Affligem* dans *Monasticon Belge*, t. IV, Brabant, I Liège, 1964, p. 22. Au contraire, la conversion des seigneurs d'Affligem n'a rien de «miraculeux» puisque l'auteur d'EA nous donne la «cause seconde» la prédication de Wéry.

Brabant. Dans la région d'Alost, entre Gand et Bruxelles, il convertit cinq seigneurs brigands, entre autre Gérard, fidèle du comte de Louvain; ces derniers suivent leur maître durant quelques mois, puis sont envoyés, pour fixer leur genre de vie, à Siegewin, archevêque de Cologne qui vient, à cette date de proclamer la paix de Dieu à l'exemple de son suffragant Heri de Verdun, évêque de Liège¹⁹).

Ayant reçu l'ordre de se fixer à l'endroit même de leurs crimes pour assurer la sécurité des voyageurs par leur hospitalité et pour pratiquer une vie de type érémitique, les cinq convertis, dont un fera défection, attirent de nombreuses vocations de laïcs et de clercs. Sous l'influence du moine brabançon, Fulgence, moine de Saint-Vanne de Verdun et de l'évêque Gérard de Cambrai, ils adoptent la règle bénédictine mais avec des observances plus strictes que dans les monastères traditionnels²⁰).

IV. TANCHELM DE ZÉLANDE ET D'ANVERS

Si l'existence de Tanchelm est attestée par plusieurs sources, nous en sommes réduits, en ce qui concerne sa personnalité et son activité, au seul témoignage de ses ennemis jurés, les chanoines d'Utrecht qui, vers 1115, écrivent à l'archevêque de Cologne une lettre marquée par la polémique la plus virulente, où il est bien difficile de faire le départ entre la réalité et les exagérations manifestes²¹). D'autre part, les hypothèses aventureuses

¹⁹) H. HOFFMANN, *Gottesfriede und Treuga Dei*, (Schriften der MGH, t. 20) Stuttgart, 1964, p. 62.

²⁰) *Pactum* relatif aux ressources de l'hôpital et la lettre du légat Conon de Préneste traitant du droit à posséder les paroisses, voir CH. DEREINE, *La spiritualité apostolique des premiers fondateurs d'Affligem (1083-1100)*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LIV, 1959, p. 49. Dans la notice citée *supra*, note 18, A. DESPY-MEYER a «réduit» les origines d'Affligem à la fondation d'un monastère bénédictin classique, laissant quelque peu de côté les deux documents diplomatiques favorables à notre thèse.

²¹) Voir ÉD. DE MOREAU; *op. cit.*, t. II, p. 422; A. BORST, *op. cit.*, p. 84; H. GRUNDMANN, *op. cit.*, p. 15-16; W. MOHR, *Tanchelm von Antwerpen, eine nochmalige Überprüfung der Quellenlage*, dans *Annales Universit. Saraviensis*, t. III, 1954, p. 234-247, et surtout J. M. DE SMET, *De monnik Tanchelm en de Utrechtse bisschopszetel*, dans *Scrinium Lovaniense*, *Mél. hist. E. Van Cauwenberghe*, Louvain, 1961, p. 204-234. La lettre des chanoines d'Utrecht qui nous renseigne sur Tanchelm est éd. par P. FRÉDÉRICQ, *Corpus documentorum haereticae pravitatis neerlandicae*, t. I, Gand, La Haye, 1889, p. 15-18. Dans une note récente, W. M. GRAUWEN, *Enkele notities betreffende Tanchelm en de ketterijen in het begin van de 12de eeuw*, dans *Analecta Praemonstratensia*, t. LVI, 1980, p. 86-92, confirme la forme authentique du nom, Tanchelm et non Tanchelin, et attire l'attention, entre autres, sur une charte de 1271 pour Middelbourg qui rappelle que l'abbé de cette abbaye avait obtenu la permission de prêcher contre les disciples hérétiques de Tanchelm entre 1114 et 1127. Pour la prédication de Norbert à Anvers voir *infra*, note 24.

de H. Pirenne, assez généralement acceptées par les historiens, doivent être abandonnées : Tanchelm n'est pas un notaire comtal mais un moine ; il ne se propose pas de détacher une partie du diocèse d'Utrecht pour la rattacher au diocèse de Tournai mais bien au diocèse de Théroutanne ; il n'est pas, du moins à l'origine, un hérétique mais un prédicateur grégorien extrémiste comme Ramirhdus, Otfried et Wéry²²).

Son action s'étend à la Zélande et aux îles avoisinantes puis à Anvers ; il s'attaque aux prêtres indignes détournant les fidèles de leurs offices et interdisant le paiement des dîmes. Il est accompagné par un groupe de fidèles des deux sexes et entoure son apostolat de tout un rituel²³). Recontrant une hostilité de plus en plus grande, il se rend à Rome en 1112/1113 et soumet au pape son projet de rattacher à la juridiction du réformateur bien connu, Jean de Théroutanne, les régions où s'exerce son apostolat. Mais ce projet n'eut pas de suite et, vers 1115, Tanchelm est arrêté et jeté en prison par l'archevêque de Cologne, alors encore partisan de Henri V.

Tanchelm s'est fait traiter par ses adversaires de *Pseudo-monachus*, ce qui nous rappelle l'ambiguïté de l'époque de même que le fait que ce prédicateur grégorien soit présenté comme un précurseur de l'Antéchrist par les mêmes opposants.

V. SAINT NORBERT

Seul le problème de la prédication du fondateur de Prémontré nous retiendra ici²⁴).

²²) La critique de la thèse de Pirenne et la nouvelle interprétation de la personne et de l'œuvre de Tanchelm résulte surtout du travail de J. M. DE SMET, *op. cit.*

²³) Pour le rituel et sa critique, voir W. MORH, *op. cit.*

²⁴) Les travaux récents consacrés à S. Norbert l'envisagent surtout comme fondateur de Prémontré. Voir en dernier lieu ST. WEINFURTER, *Norbert von Xanten, Ordenstifter* (avec la bibliographie), dans *Archiv für Kulturgeschichte*, t. LIX, 1977, p. 60 svv. — l'article de D. SANTA, *La spiritualità di S. Norberto*, dans *Analecta Praemonstratensia*, t. XXXIV, 1958 p. 212-242 et t. XXXV, 1959, p. 198-226, relève plutôt de la vulgarisation. Norbert a prêché au moins à trois reprises dans le diocèse de Cambrai : en 1119 tout d'abord lors de son séjour à Valenciennes, en 1120 lors de son passage à Cambrai et plus tard à Anvers lors de son action contre les disciples de Tanchelm. On comprend mieux son apostolat dans cette dernière ville grâce aux travaux de J. LAENEN, *Les églises primitives des villes et le problème des origines communales*, dans *Mélanges C. de Borman*, Liège 1919, p. 77-78 et surtout L. VOET, A. VERHULST, G. ASAERT, F. DE NAVE, H. SOLY, J. VAN ROEY, *De stad Antwerpen van de romeinse tijd tot de 17^{de} eeuw*, Bruxelles, 1978. — Quant à l'installation des Prémontrés à Anvers, elle s'éclaire grâce à E. VAN MINGROOT, *De bisschoppelijke stichtingsoorkonden voor O. L. Vrouwekapittel en Sint-Michielsabdij te Antwerpen*, dans *Analecta Praemonstratensia*, t. XLVIII, 1972, p. 43 sv. Il est fort probable que Norbert a

On se souvient que dans ses *Religiöse Bewegungen* publié en 1933, le regretté H. Grundmann, suivant en cela l'opinion d'A. Hauck, avait cru pouvoir affirmer que la *licentia praedicandi* accordée par Gélase II à Norbert en 1118, n'avait pas été renouvelée en 1119, au concile de Reims, par Calixte II. Ce dernier confie l'ascète à l'évêque de Laon, Barthélémy, qui oriente Norbert vers la fondation de Prémontré, ce qui constitue, dans une certaine mesure, la fin de la prédication errante²⁵).

Reprenant en 1947 la confrontation des sources, nous avons proposé une solution différente. Ce ne sont pas la prédication de Norbert et son genre de vie qui suscitent en 1119, la méfiance des autorités mais bien son état de santé. Revenant l'hiver du midi de la France, Norbert arrive en juillet 1119 à Valenciennes où trois de ses disciples meurent d'épuisement. Quoi d'étonnant dès lors si le pape ou son entourage, effrayés par cet ascétisme extrême, «confient» Norbert pour un hiver à Barthélémy de Laon qui désirait restaurer la vie religieuse dans son diocèse. Après 1121, Norbert reprend régulièrement ses prédications après avoir orienté ses disciples de Prémontré vers une vie érémitique d'un grand ascétisme²⁶). Cette façon de voir a été admise par H. Grundmann en 1955, du moins en ce qui concerne la permission de prédication accordée par Calixte II à Norbert²⁷).

En 1956, dans sa synthèse consacrée aux *Pauperes Christi*, E. Werner rejette notre interprétation et en revient à la position d'A. Hauck, pour deux motifs :

— Il est impossible qu'à cette époque une collaboration s'établisse entre une papauté «hiéocratique» et les promoteurs de la pauvreté «apostolique».

— On ne peut, en bonne méthode, tenter de concilier comme nous l'avions fait, les témoignages de la *Vita Norberti* et celui d'Heriman de Tournai²⁸).

encore touché par sa prédication le diocèse de Cambrai lors de la campagne qui l'a mené aux frontières du diocèse de Liège, à Moustier-sur-Sambre et Corroy-le-Château, voir *Vita A*, éd. R. WILMANS *MGH, SS*, t. XII, p. 676-677.

²⁵) H. GRUNDMANN, *Religiöse Bewegungen im Mittelalter*, Berlin, 1933, p. 44.

²⁶) CH. DEREINE, *Les origines de Prémontré*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XLII, 1947, p. 359.

²⁷) H. GRUNDMANN, *Zur Geschichte der religiösen Bewegungen* (1955) repris dans *Ausgewählte Aufsätze*, t. I (*Schriften der MGH*, t. XXV, 1) Stuttgart, 1976, p. 60-64.

²⁸) Nous nous rangeons à l'avis de G. NIEMEYER, *Die Miracula S. Mariae Laudunensis des Abtes Hermann von Tournai*, dans *Deutsches Archiv*, t. XXVII, 1971, p. 136 svv, qui fait d'Heriman, abbé de Saint-Martin de Tournai, l'auteur des Miracles de Notre Dame de Laon.

Dès lors la permission de prêcher accordée par des papes à des prédicateurs errants est une pure invention des auteurs des diverses *Vitae*. Dans le cas de S. Norbert, la fondation forcée de Prémontré marque la fin de la prédication errante et aussi de l'idéal de pauvreté «apostolique»²⁹).

En 1965, G. G. Meersseman et J. Becquet abordent de nouveau le problème de la prédication errante, sans tenir compte des objections de Werner. Tout en admettant certaines exagérations des biographes, tous deux acceptent les nombreux témoignages au sujet des relations des «Wanderprediger» avec la papauté³⁰).

Mais en 1968, dans l'excellente notice consacrée à Norbert, le P. W. M. Grauwen adopte une attitude fort réservée. D'après lui, il est probable que Norbert ait obtenu de Gélase II en 1118 la permission demandée mais, fait-il remarquer, ce document n'a pas été conservé. A Reims, en octobre 1119, il est probable que Calixte II n'a pas interdit à Norbert la prédication; toutefois il le confie à Barthélémy de Laon pour orienter l'activité de Norbert dans une voie ferme. Les intentions du pape et de Barthélémy d'une part, celles de Norbert d'autre part, ne semblent pas entièrement identiques³¹).

Que penser des objections de Werner et de la position réservée du P. Grauwen? Le premier base son exposé sur deux principes pour le moins discutables en saine critique. De quel droit opposer à des sources plus ou moins explicites un principe, basé probablement en théorie marxiste, d'une incompatibilité irréductible entre les partisans de la *Vita apostolica* et la Papauté, alors que des faits dûment établis vont à l'encontre de cette thèse³²). Et de quel droit encore refuser la confrontation de témoignages, qui est la base même du travail historique?

Quant à la réserve de M. Grauwen, elle nous semble avoir pour base le fait qu'aucun document pontifical relatif au droit de prédication n'a été conservé. Faisons remarquer qu'une bulle ou lettre de ce genre accordée

²⁹) E. WERNER, *Pauperes Christi*, Leipzig, 1956, p. 45-49.

³⁰) G. G. MEERSSEMAN, *op. cit.*, p. 172, et J. BECQUET, *L'érémisme clérical et laïc dans l'ouest de la France*, *ibid.*, p. 196-198. Voir aussi G. M. OURY, *Évêques, moines et ermites en Aquitaine face au schisme d'Anaclet*, dans *Colloque du millénaire de la fondation du prieuré de La Réole*, Bordeaux, 1980, p. 3-25.

³¹) W. M. GRAUWEN, *Norbert van Maagdenburg*, dans *Nationaal biografisch Woordenboek*, t. III, 1968, c. 614-616.

³²) Il ne serait pas difficile de retracer les relations étroites et le plus souvent favorables de la papauté avec les diverses formes de *vita apostolica*, depuis la Pataria jusqu'aux Chartreux et au delà.

à Norbert ou à d'autres prédicateurs est une pièce purement personnelle, d'ailleurs périmée à la mort du donateur. En bonne règle archivistique elle n'a pas, sauf accident, à être conservée.

De fait, cet accident s'est produit, nous l'avons vu, dans le cas d'Otfried de Watten parce que sa *licentia praedicandi* a été insérée dans la bulle de protection accordée par Grégoire VII à la communauté de Watten en 1077. Nous trouverons encore plus loin un document analogue où il s'agit du privilège d'absoudre les pénitents.

VI. SAINT AIBERT D'ESPAIN (OU DE CRESPIN)

Aibert, né à Espain, non loin de Tournai, vers 1065, et mort en 1140, est de loin le personnage le mieux connu de tous ceux étudiés ici, grâce à une *Vita* de valeur complétée par les données de l'*Auctarium Aquicinense* et deux documents diplomatiques³³).

Il appartient à une famille libre mais modeste — son père est un *miles* — et le jeune Aibert passe une partie de son enfance à garder les troupeaux de ses parents. Dès ce moment, il fait preuve de piété et d'ascétisme. Sa vocation se précise lorsque, au hasard d'un chemin, il rencontre un jongleur qui chante la vie de Thibaut, le comte de Champagne, qui a renoncé au monde pour se faire ermite dans la forêt de Chiny³⁴). De sa nourriture, il exclut la viande et la graisse, de son vêtement les étoffes de lin, pour servir Dieu dans le froid et la nudité. Cherchant une orientation plus précise, sur le conseil d'un pèlerin, hôte de son père, il rejoint dans la solitude de la vallée de la Haine, Jean,

³³) *Vita Ayberti*, éd. AASSBOL, T. I, Avril, p. 669-677 (pour les autres éditions voir la *Bibliotheca hagiographica latina*, t. I, Bruxelles, 1898, n. 140). Oeuvre du «magister» d'Arras, Robert, archidiacre d'Ostrevant, écrite avant 1148, surtout d'après les souvenirs d'un disciple d'Aibert, Alulphe, cette *Vita* nous paraît un document de grande valeur. Elle fournit bon nombre de faits précis et permet de reconstituer la chronologie. Une donnée complémentaire importante est fournie par l'*Auctarium Aquicinense*, MGH, SS, t. VI, p. 395. La charte de Gossuin de Mons (1122) a été éditée en dernier lieu par C. LEBOS, *Histoire d'Harchies jusqu'à la fin de l'ancien régime*, dans *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. LXIX, 1973-1975, p. 155. Celle de Godefroid de Ribemont-Bouchain, par CH. DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, Bruxelles, 1866, n. LXXXVI, p. 470 (avec la date fautive de 1096). Les notices sur Aibert dans les encyclopédies sont toutes marquées par des omissions graves ou une bibliographie insuffisante; voir en dernier lieu CH. LEFEBVRE, dans *Bibliotheca sanctorum*, t. I, Rome, 1961, c. 623-624. Très fouillée par contre l'étude de G. TRELCAT, *Les saints de Crespin*, S. Landelin, S. Adelin, S. Domitien, S. Aybert, Cambrai, 1912, p. 105 svv.

³⁴) Voir G.G. MEERSSEMAN, *op. cit.*, p. 165. Par suite d'une erreur typographique la forêt de Chiny est devenue la forêt de Cluny!

moine de Crespin, qui vit en solitaire là où un des fondateurs du monastère avait mené la vie érémitique³⁵).

Plus tard, l'abbé de Crespin, Rénier, envisageant un voyage à Rome pour obtenir la protection pontificale, choisit de se faire accompagner par Jean et Aibert. Arrivé dans la ville sainte, il apprend que le pape séjourne à Bénévent; il laisse Jean, fatigué par le voyage, et Aibert, se retirer à l'abbaye de Vallombreuse tandis que lui-même poursuit son voyage et obtient d'Urbain II la bulle désirée, probablement vers 1089³⁶). A Vallombreuse, Aibert et Jean apprennent à estimer le genre de vie austère des disciples de Jean Gualbert qui observent à la perfection la règle de Saint Benoît, pratiquant le travail manuel et une large hospitalité envers les pauvres et les pèlerins³⁷.

De retour à Crespin, Aibert est orienté par une vision vers la vie monastique; il est accueilli à bras ouverts par l'abbé Rénier et remplit durant vingt-cinq ans les fonctions de prévôt et de cellerier, faisant preuve, à la satisfaction de tous, d'un grand sens pratique. Cela ne l'empêche d'ailleurs nullement de continuer ses pratiques d'ascétisme extrême.

Vers 1115, Aibert est repris par le désir de la vie solitaire et se fait préparer un reclusoir sur une légère élévation parmi les marais de la Haine à Scopignies³⁸). Mais, fait paradoxal si fréquent dans l'histoire de

³⁵) Les ermites recherchaient souvent des lieux illustrés jadis par des solitaires mérovingiens ou carolingiens. Ce fut le cas aussi dans la fondation d'Anchin. Voir à ce sujet, L. GÉNICOT, *L'Érémisme du XI^e siècle dans le contexte économique et social*, dans *L'eremitismo in Occidente* ... p. 65.

³⁶) La bulle d'Urbain II, non datée, est éditée dans *Gallia christiana nov.*, t. III, instr. c. 26 et *Patrologie latine*, t. CLI, c. 522 (JL 5726); A. BECKER, *Urban II. und die deutsche Kirche*, dans *Investiturstreit und Reichsverfassung*, Sigmarigen, 1973, p. 272, la situe en 1098 (peut-être). D'après la chronologie de la *Vita*, il paraît préférable de la situer vers 1089.

³⁷) Vallombreuse a reçu d'autres visiteurs importants tel Etienne Harding, R. DUVERNAY, *Cîteaux, Vallombreuse, Etienne Harding*, dans *Annales sacri ord. cist.*, t. VIII, 1952, p. 372-495 et le fondateur de Chezal-Benoît, voir J. BECQUET, *op. cit.*, p. 187. Pour la spiritualité de Jean Gualbert voir R. GRÉGOIRE, *Jean Gualbert*, dans *Dictionnaire de Spiritualité*, fasc. 74-75, Paris, 1973, c. 541-543. Voici la description des coutumes de Vallombreuse donnée dans le *Vita Alberti*: «*Monachi enim isti ... sunt firmiter et perfecte regulam S. Benedicti observantes, de labore manuum viventes, multis et variis laboribus incessanter, spe coelestis vitae, corpora afficientes; in rigore disciplinae severa caritate, fervidi in peregrinis et pauperibus suscipiendis benigni ... Vita*, p. 672. Les moines de Vallombreuse ont rendu un culte à S. Aibert, voir *ibid.*, p. 670. Sur Jean Gualbert voir *Cammina con la Chiesa. Nel IX centenario della morte di S. Giovanni Gualberto*, 1073-1973, Vallombreuse, 1977.

³⁸) Situé au milieu des marais, sur une légère élévation, le reclusoir d'Aibert a survécu à la Révolution française; il a servi de refuge pour des bouviers et des douaniers. Il était constitué de murs de grès de quatre pieds d'épaisseur et fut démoli en 1835. Un autre reclus

l'érémisme, la réputation de sainteté d'Aibert se répand et attire une foule de plus en plus considérable d'admirateurs. Jusque là, il n'avait reçu que l'acolytat; dès lors il décide de recevoir les autres ordres et le sacerdoce des mains de Burchard évêque de Cambrai (1116) et reçoit de Pascal II († 1119) la permission de réconcilier les pénitents³⁹). Désormais il dira deux messes par jour et chantera l'office liturgique dans la mesure où les visiteurs lui en laissent le temps.

Dès cette époque, Aibert commence à rassembler autour de lui des disciples, menant la vie érémitique et pratiquant le travail manuel, pour lesquels il obtient, en 1122, de Gossuin de Mons la donation d'un minimum de terres, générosité imitée un peu plus tard par un autre *princeps* hennuyer, Godefroid de Ribemont-Bouchain. Des constructions modestes sont entreprises et une chapelle définitive sera consacrée par Liétard de Cambrai en 1134⁴⁰).

La réputation d'Aibert lui attire des chrétiens soucieux de pénitence venant de régions de plus en plus éloignées. Comme ce fut souvent le cas, cet apostolat attire au reclus une vive opposition, même si Aibert renvoie le plus possible aux évêques ses pénitents, n'absolvant que ceux qu'un refus aurait désespérés. Il est probable que l'hostilité provient surtout des prêtres de paroisses qui voient diminuer leurs ressources en offrandes⁴¹). Quoiqu'il en soit, une enquête est ordonnée par les évêques de la province ecclésiastique de Reims; menée par les abbés de Saint-Amand et du Saint-Sépulcre de Cambrai, elle aboutit à des conclusions favorables⁴²).

D'ailleurs, dès 1131, Aibert avait fait renouveler par Innocent II, séjournant alors à Reims, la permission octroyée jadis par Pascal II et Honorius II de «*poenitentiam dare et absolutionem facere confitentibus peccata sua*». Le pape recommande aussi à la générosité des fidèles la réédification du «*locellus*», la chapelle dont il été question ci-dessus et remet aux bienfaiteurs le quart de leur pénitence. En cas d'interdit jeté sur la région, Aibert pourra célébrer l'office portes ouvertes⁴³). Enfin le

y vécut vers 1167. Pour tout ceci voir E. TRELCAT, *Histoire de l'abbaye de Crespin*, t. I, Paris, 1924, p. 67-69.

³⁹) La permission accordée par Pascal II est citée dans celle d'Innocent II, voir *infra*, n. 43.

⁴⁰) Pour les deux donations voir les chartes citées *supra*, n. 31; la dédicace est citée par l'*Auctarium Aquicinense*, *op. cit.*, p. 395.

⁴¹) Une certaine hostilité du clergé à l'égard des ermites attirant les foules est fréquent, voir Ch. DEREINE, *Le problème de la cura animarum chez Gratien*, dans *Studia Gratiana*, t. I.

⁴²) Voir *Auctarium Aquicinense*, p. 395.

⁴³) Éd AASSBOL, p. 679 (d'après l'historien de Tournai, Cousin), *Patrologie latine*, t. CLXXIX, c. 104 (JL 7489). En ce qui concerne les offices en temps d'interdit, le privilège de

pape jette l'excommunication sur tous ceux qui menaceraient la sécurité des pèlerins sur les routes.

Ce document pontifical où il n'est pas question de la *licentia praedicandi* mais d'une faculté extraordinaire analogue n'a très probablement été conservé que par le soin des disciples d'Aibert dont le culte s'est répandu assez rapidement après sa mort survenue en avril 1140.

Mais, dira-t-on, la vie d'Aibert connue en détail, rentre-t-elle dans le cadre de cette étude? Nous admettons que le solitaire de Scopignies n'a rien d'un prédicateur errant; s'il passe successivement par la discipline de l'ermite, du moine et reclus, il fait preuve d'une grande stabilité géographique. Par contre Aibert est un «apostolique», au sens défini plus haut, parce qu'il mène une vie inspirée de l'exemple des Pères du Désert et parce qu'il entretient des relations étroites avec Rome. Il est certes plus pénitencier que prédicateur mais, recevant dans sa chapelle des masses importantes de fidèles, il est fort probable qu'il a aussi prêché la parole de Dieu pour les pousser à la pénitence et à la conversion.

VII. LES PRÉDICATEURS HYPOTHÉTIQUES OU TEMPORAIRES

A. PIERRE L'ERMITE. Rien ne nous permet d'affirmer avec certitude que Pierre l'Ermite ait prêché, avant la croisade et pour la croisade, dans nos régions.

Mais si on tient compte du fait que, selon Guibert de Nogent, il est né probablement dans la région d'Amiens, qu'il a mené la vie érémitique dans le nord de la Gaule et, qu'après son retour de la croisade, il construit une église dans la banlieue de Huy, est-il téméraire de penser que son activité de prédicateur s'est déroulée dans nos régions?

Guibert nous a laissé une description précise de l'ascétisme de Pierre, de sa monture — une mule dont les poils sont arrachés comme reliques —, de sa prédication visant à rétablir la paix et à permettre aux prostituées d'assurer leur salut par le mariage⁴⁴).

les célébrer «*ianuis clausis*» est très fréquent pour les abbayes depuis Pascal II. Nous ne connaissons pas d'autres cas de privilège «*ostiis apertis*» comme c'est ici le cas. Quant à la faculté de remettre les péchés, signalons le cas analogue de Gaucher d'Aureil en Limousin cité par J. BECQUET, *op. cit.*, p. 197.

⁴⁴) Voir GUIBERT DE NOGENT, *Gesta Dei per Francos*, II, 4, dans *Patrologie latine*, t. CLVI, c. 704-705, repris dans G.G. MEERSSEMAN, *op. cit.*, p. 175. Voir aussi Ch. DEREINE, *Pierre l'Ermite, le saint fondateur du Neufmoustier, à Huy*, dans *La nouvelle Clio*, t. V, 1953, p. 427-446, et H. GRÉGOIRE, *Pierre l'Ermite, le croisé d'avant-garde et sa tombe à l'abbaye de Neufmoustier à Huy*, *ibid.*, t. III, 1951, p. 194-204.

B. S. ARNOULD DE TIEGEM, ÉVÊQUE DE SOISSONS. La prédication d'Arnould est connue par une *Vita* qui a été soumise à une critique minutieuse⁴⁵). Elle nous apprend que ce chevalier flamand converti, reclus à Saint-Médard de Soissons, devenu évêque de cette ville mais, ne pouvant occuper son siège épiscopal, il entreprend des grandes tournées de prédication en Flandre, visant à réconcilier les fauteurs de guerre privée mais promouvant aussi la conception chrétienne du mariage élaborée à cette époque.

C. Plus temporaire encore mais orientée elle aussi vers la paix pour calmer les troubles provoqués par les guerres privées, est l'action de l'abbé d'Echternach, Théofroid, agissant au nom du saint patron de l'abbaye, Willibrord, dans l'île de Walcheren, plus spécialement à Middelbourg vers 1084, après un échec relatif de l'intervention du comte de Flandre⁴⁶).

D. Signalons enfin qu'un grand convertisseur de l'époque, Odon, écolâtre de Tournai, fondateur du monastère Saint-Martin dans cette ville, ermite de désir vers 1094 a exercé une action profonde sur les chanoines et la noblesse de la ville épiscopale mais sans que les sources nous laissent trace de prédication⁴⁷).

Enfin, pour être complet il faudrait tenir compte, mais se serait un autre travail, des nombreuses circulations de reliques qui parcourent nos régions à cette époque et qui, si elles visent essentiellement des

⁴⁵) *Vita Arnulfi, auctore Hariulfo*, dans AASSBOLL, Août, t. III, p. 247 sv. et extraits dans MGH, SS, t. XV, 2, p. 886 sv. (voir les autres éd. dans *Bibliotheca hagiographica latina*, t. I, n. 703. La critique délicate de ce document a été menée par E. DEKKERS, *Sint Arnoud en zijn biograaf Hariulf*, dans *Album M. English, Studie over kerkelijke en kunstgeschiedenis van West-Vlaanderen, opgedragen aan Z.E.H. English*, Bruges, 1952, p. 47-79. Id. *Sint Arnoud en Robrecht de Fries te Rijssel*, dans *Hand. van het Genoot. «Société d'Émulation» te Brugge*, t. LXXXXIV, 1947, p. 1-19. Voir aussi D.A. STRACKE, *Lisiardus versus Hariulfus, inzake de Vita van St. Arnulf van Tiegem*, dans *Geschied- en Oudheidkundige Kring van Oudenaarde*, t. XI, 1954, p. 7-79. L'action de S. Arnould en Flandre pour la paix a été esquissée par H. HOFFMANN, *Gottesfriede und Treuga Dei (Schriften der MGH, n. 20)*, Stuttgart, 1964, p. 148-149, et l'attitude du même à l'égard du mariage par G. DUBY, *Le chevalier, la femme, le prêtre*, Paris, 1981, p. 139-142.

⁴⁶) Ch. VERLINDEN, *Zélande et Flandre sous Robert le Frison, comte de Flandre*, dans *Revue Belge de Phil. et Hist.*, t. X, 1931, p. 1086 sv.

⁴⁷) Ch. DEREINE, *Odon de Tournai et la crise du cénobitisme au XI^e siècle*, dans *Revue du Moyen Age latin*, t. I, 1948, p. 137-154. Au nombre des prédicateurs apostoliques occasionnels il faut ajouter deux ermites de la forêt de Vicogne dont le genre de vie est décrit par l'*Historia monasterii Viconensis*, MGH, SS, t. XXIV, p. 296. Le premier, Hugues, y vit vers 1110 en compagnie de son frère et parcourt en prêchant la région voisine pour y recueillir des aumônes. Plus sérieux est l'ermite Guy, futur fondateur de l'abbaye de Vicogne qui, vers 1120, prêche la conversion surtout pour recruter des disciples.

restitutions de biens ou l'obtention d'aumônes, n'en sont pas moins accompagnées d'une action de conversion et de pacification provoquée cette fois par le contact des saintes reliques.

*
* * *

Le groupe de prédicateurs «apostoliques», plus ou moins errants, présenté ici est à l'œuvre pendant deux générations (soit de 1075 à 1125) dans un cadre géographique relativement restreint (de Bruges à Anvers et de Mons à Douai). C'est dire que leur action n'a pu passer inaperçue et qu'ils ont atteint, dans une mesure difficile à préciser, les membres de la noblesse (Wéry et Aibert) aussi bien que le peuple, hommes et femmes. On ne pourra donc plus considérer l'ouest de la France comme la patrie exclusive des ermites-prédicateurs errants.

Les origines religieuses révèlent une grande variété: on compte un laïc (Ramihrdus), deux chanoines (Otfried et Norbert), deux moines (Wéry et Tanchelm) et deux ermites d'origine monastique (Pierre l'Ermite et Aibert). Leur champ d'action se recoupe partiellement, sauf celui de Ramihrdus cantonné dans la région de Lambres-Douai. Otfried est présent de Théroouanne à Gand tandis que Wéry couvre la Flandre et le Brabant. Tanchelm part de Zélande et atteint Anvers qui sera touchée ensuite par Norbert. Dans sa stabilité de reclus, Aibert attire des foules venant du Hainaut, du Cambrasis, de la Flandre et du Brabant.

Essentiellement orale, leur prédication ne nous est pas parvenue. Par des sources très occasionnelles, nous savons que Ramihrdus, Otfried et Tanchelm visent surtout à dresser le peuple contre les prêtres indignes, en appliquant la législation de Grégoire VII. Wéry, Pierre l'Ermite, Arnould de Soissons et S. Norbert visent surtout à l'établissement de la paix (contre le brigandage et les guerres privées). Enfin Pierre l'Ermite et Arnould de Soissons sont aussi soucieux d'établir les femmes de mauvaise vie et de veiller sur le mariage chrétien.

Tous, sous une forme ou l'autre, mènent une vie «apostolique», inspirée des traditions de l'Église primitive. N'est-il pas essentiel pour eux d'appuyer leur prédication par l'exemple? Otfried à Watten se fait le promoteur de la *vita apostolica*. Wéry est présenté comme un «*magister pauperum*». L'ascétisme de Pierre l'Ermite, de Norbert et d'Aibert est poussé à la limite de la résistance humaine. Les disciples sont orientés dans la même direction. Travail manuel et hospitalité à Affligem, travail manuel encore pour la petite communauté réunie autour d'Aibert.

Érémisme enfin et *vita apostolica* selon la règle la plus stricte à Prémontré.

Tous enfin ont été en relation avec Rome. La mort de Ramihrdus suscite une vive émotion chez Grégoire VII. Le même pape accorde à Otfried la *licentia praedicandi* dont nous avons heureusement conservé le texte. Wéry obtient le même privilège; les relations de Pierre l'Ermite avec Urbain II sont évidentes. Tanchelm tente d'obtenir de Pascal II l'approbation pour son projet visant à soustraire à l'archevêque d'Utrecht une partie de son territoire. Aibert reçoit à trois reprises des papes le droit d'absoudre les pénitents, privilège analogue à celui de la prédication (tous deux concernant la *cura animarum*); le dernier d'entre eux, celui d'Innocent II, nous a été heureusement conservé. Dans le cas de S. Norbert, le plus discuté par les historiens, nous pensons avoir répondu aux objections de E. Werner et espérons convaincre W. M. Grauwen que son attitude réservée ne se justifie plus.

On s'est souvent demandé quelles sont les circonstances qui favorisent le recrutement des collaborateurs de la papauté. Certains ont cru pouvoir affirmer que les communautés monastiques, plus particulièrement les monastères exempts, ont été les pépinières de «grégoriens». Notre enquête, restreinte il est vrai, montre que ces hommes viennent de tous les milieux, laïcs, clercs, moines, ermites. Plus que la formation religieuse, pensons-nous, c'est le tempérament ou le caractère, une certaine tendance à l'intransigeance ou l'extrémisme, qui sont à la source de ces vocations.

Les ermites et prédicateurs errants de l'ouest de la France ont trouvé en un chanoine de Chartres, Payen Bolotin, un critique sévère de leur genre de vie et de celui de leurs disciples⁴⁸). Un auteur anonyme, dont l'œuvre est conservée dans un manuscrit d'Anchin, nous donne un tableau analogue des «novateurs» et de leurs «convertis» de nos régions:

«Conversi noviter per multas patrias
novi constituunt novas ecclesias
postponunt veteres plenas divitiis
et loco repetunt nec grata bestiis.
Isti cupientes habere nomina
cognosci appetunt per sua opera
ad urbes ad rura frequenter

⁴⁸) J. LECLERCQ, *Le poème de Payen Bolotin contre les faux ermites*, dans *Revue bénédictine*, t. LXXIII, 1958, p. 52-84.

de vita et morte futura predicant.

Monent et increpant converti clericos
incautos etiam convertunt laicos
utrumque ordinem una communicant
viros et feminas pariter aggregant»⁴⁹).

Av. de l'Opale
1040 Bruxelles

Ch. DEREINE

⁴⁹) E. DU MÉRIL, *Poésies latines du Moyen Age*, Paris, 1854, p. 322.